

Procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance du 04 janvier 2024

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 19 décembre 2023

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Présents : Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Sébastien LARRERE.

Absents : -

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Colette DUPOUY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023.

2024-01-04-01/01 : Décision modificative n°1 budget 2023 lotissement Pourcicam

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-08/32,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget lotissement Pourcicam selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
7015 (70) - Ventes de terrains aménagés			2 500,00	
71355 (042) - Variation des stocks de terrains aménagés				2 500,00
Total Fonctionnement	-	-	2 500,00	2 500,00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
168748 (16) - OPFI - Autres communes	2 500,00			
3355 (040) - OPFI - Travaux		2 500,00		
Total Investissement	2 500,00	2 500,00	-	-

TOTAL	-	-	-	-
--------------	---	---	---	---

2024-01-04-02/02 : Décision modificative n°3 budget 2023 Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2023 voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,
Vu la décision modificative n°1 votée lors de la délibération 2023-06-09-03/47,
Vu la décision modificative n°2 votée lors de la délibération 2023-11-02-01/74,
Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver la décision modificative n°3 pour le budget commune selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total Fonctionnement	-	-	-	-

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001 (001) - OPFI - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				1,00
10226 (10) - OPFI - Taxe d'aménagement			1,00	
Total Investissement	-	-	1,00	1,00

TOTAL	-	-	-	-
--------------	---	---	---	---

2024-01-04-03/03 : Demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant le projet de rénovation présenté par Soliha,
 Considérant la délibération n°2023-05-04-01/40 actant la réalisation des travaux de rénovation de deux logements communaux en vue de leur conventionnement,
 Considérant l'aide du Conseil Départemental octroyée au titre du FEC,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous,

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune,

AUTORISE M. le maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires institutionnels suivant le tableau de financement ci-dessous :

Dépense	Montant estimatif H.T.	Financement prévisionnel	Montant
Rénovation de deux logements communaux	177 000,00 €	DETR (40%)	70 800,00 €
		Conseil Départemental CRTE (20%)	35 400,00 €
		Conseil Départemental FEC 2023 (4,47%)	7 917,60 €
		Communauté de Communes (3,39%)	6 000,00 €
		Commune (32,14%)	56 882,40 €
TOTAL	177 000,00 €	TOTAL	177 000,00 €

CHARGE Monsieur le maire de procéder à toutes les démarches afférentes à cette décision.

2024-01-04-04/04 : Avenant n°2 mission d'étude création lotissement Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 02/11/2016 portant acceptation de la convention d'honoraires avec la SARL LE DEUN & BONNET pour l'étude et la réalisation du lotissement du Pont du Bos,

Considérant que le projet de lotissement comprend au final 15 lots et non 11 lots comme initialement convenu dans la convention,

Considérant la nécessité de contracter un avenant afin de pouvoir procéder au règlement du solde de la mission,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'honoraires avec la SARL LE DEUN & BONNET, concernant l'étude et la réalisation du lotissement communal du Pont du Bos,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Questions DIVERSES

Pascal CASSIAU :

- A 2 ans et demi de la fin du mandat, les commissions doivent travailler sur les projets qui ont pu être retardés, afin de clôturer le mandat en ayant atteint les objectifs fixés.
- La commune de Pomarez est lauréate du programme Villages d'Avenir.

Ludovic NOUGARO :

- Voirie : des travaux sont à programmer en urgence route de Lestage. Un effondrement des bas-côtés met en danger la voirie. Par mesure préventive, la route sera mise à sens unique, il sera interdit de monter.

Oriol MARTINEZ :

- Il est prévu une réunion afin de remettre en action le programme de travaux pour l'obtention de la labellisation Villes et Villages fleuris avant la fin du mandat. Y seront abordés les objectifs, les délais ainsi que les budgets.

Véronique GUILHORRE :

- A la demande de M. le maire, la commission « Communication – vie associative » va organiser un forum des associations début septembre.

Maryse DUPRAT :

- Bilan du Téléthon 2023 : 5542€ ont été récoltés (diminution de 1800€ par rapport à l'année précédente). Il est constaté une baisse de fréquentation ainsi que des dons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le maire,

Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance,

Colette DUPOUY

Table des délibérations de la séance du 04 janvier 2024

2024-01-04-01/01	Décision modificative n° 1 budget 2023 lotissement Pourcicam	<i>Approuvée</i>
2024-01-04-02/02	Décision modificative n° 3 budget 2023 Commune	<i>Approuvée</i>
2024-01-04-03/03	Demande de subventions	<i>Approuvée</i>
2024-01-04-04/04	Avenant n°2 mission d'étude création lotissement Pont du Bos	<i>Approuvée</i>

